

Question 11**Réponse : Vrai**

Tout enfant âgé de 16 ans et plus peut s' enrôler dans les Forces armées canadiennes à la condition que personne ne l' y ait contraint, de savoir exactement ce qu' il fait et d' avoir obtenu le consentement d' un parent ou tuteur légal. Il ne peut toutefois pas prendre part à des combats avant l' âge de 18 ans.